

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 09080

Numéro SIREN : 528 784 093

Nom ou dénomination : JAFa OPTIC

Ce dépôt a été enregistré le 22/02/2019 sous le numéro de dépôt 6500

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2018

Désignation de l'entrepriseSARL Jafa Optique

Adresse de l'entreprise8 Rue de Vanves92140 Clamart

SIREN528784093

Durée de l'exercice en nombre de mois12

Durée de l'exercice précédent12

GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE

22 FEV. 2019

DEPOT N° 6500

		* Exercice N clos le			
		31/07/2018			
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	83 000	012	83 000
	Fonds commercial *	014		016	
	Autres *	028	69 938	030	15 738
	Immobilisations corporelles *	040	3 188	042	3 188
	Immobilisations financières * (1)	044	156 125	048	101 926
Total I (5)		044	156 125	048	101 926
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	050		052	
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	060	23 449	062	20 859
	Marchandises *	064		066	
	Avances et acomptes versés sur commandes	068	887	070	887
	Créances (2)	072	3 390	074	3 390
	Clients et comptes rattachés *	080		082	
	Autres * (3)	084	1 282	086	1 282
	Valeurs mobilières de placement	092	1 441	094	1 441
	Disponibilités	096	30 449	098	27 858
	Charges constatées d'avance *	110	186 574	112	56 790
Total II		096	30 449	098	27 858
Total général (I+II)		110	186 574	112	129 784
PASSIF				Exercice N 1	NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			7 500
	Écarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			750
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131			
	Report à nouveau	134			18 221
	Résultat de l'exercice	136			12 764
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142			39 235
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			22 149
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			23 840
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	28 321		44 559
	Produits constatés d'avance	174			
Total III		176			90 549
Total général (I + II + III)		180			129 784
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 502 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SARL JAJA OPTIQUE		Néant ☐ *		
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le 31/10/2018		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	118 611	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
		Services *		217		218	1 918	
		Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production				222		
	Production stockée *					224		
	Production immobilisée *					226		
	Subventions d'exploitations reçues					230	2 422	
	Autres produits					232	122 951	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						234	47 796
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					236	(6 249)
Variation de stocks (marchandises) *						238		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						240		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						242	24 261	
Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				244	1 904	
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 506	250	23 739	
Rémunérations du personnel *						252	8 029	
Charges sociales (cf. renvoi 380)						254	6 172	
Dotations aux amortissements *						256	2 590	
Dotations aux provisions						262	22	
Autres charges		(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259		260		
Total des charges d'exploitation (II)						264	108 264	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	14 686	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	1 544	
Produits exceptionnels (IV)						290	2 014	
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		347		300	390	
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	2 002	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	12 764	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	12 764	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	2 002			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	160		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 259 sexies D))		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octes et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undécies)	990			
	ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		350	
	Dont divers							
	Créance due au report en arrière du déficit				346			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		352	13 346	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356				
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		370	13 346	372		

SAGE Experts-comptables janvier 2018 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

DGFIP N°2033-B-SD 2018

Extension

[illegible]

SAGE Experts-Comptables Janvier 2018 : Etat préparatoire.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : SARL Jafa Optique										Néant ☐ *					
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
A NATURE DES PROVISIONS				Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice					
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606							
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607							
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616							
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626							
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		600		634		636							
	Sur stocks et en cours	640	2 420	630	2 590	644	2 420	646	2 590						
	Sur clients et comptes rattachés	650		642		654		656							
	Autres provisions pour dépréciation	660		652		664		666							
TOTAL		680	2 420	682	2 590	684	2 420	686	2 590						
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
	Dotations		Reprises												
Immob. incorporelles	700		705		1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes										
Terrains	710		715		2										
Constructions	720		725		3										
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4										
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5										
Matériel de transport	750		755		6										
Autres immobilisations corporelles	760		765		7										
TOTAL		770		775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780										
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C										
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI			995							
Déficits imputés			983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)			996							
Déficits reportables			984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA										
Déficits de l'exercice			860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice			129							
Total des déficits restant à reporter			870		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)			800							
VI DIVERS															
Primes et cotisations complémentaires facultatives									381						
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *									380						
N° du centre de gestion agréé									388						
Montant de la TVA collectée									374	23 470					
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)									378	11 969					
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant									399						
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									398						
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									397						

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

SAGE Experts-comptables Janvier 2018 : Etat préparatoire.

SARL Jafa OPTIC
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.500 euros
Siège social: 8 rue de Vanves 92140 Clamart
RCS Nanterre 528 784 093

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 28
décembre 2018**

L'an deux mille dix huit,
Le vingt-huit décembre
À 10h

Sont présents:

Monsieur Jean-François COUCHE détenant 282 parts
Monsieur Alain AZOULAY détenant 282 parts
Madame Anne JEAN détenant 186 parts

Associés de la société **SARL Jafa OPTIC**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Jean-François COUCHE, préside la réunion en qualité de Gérant.

Le président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée:

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés)
- le rapport de gestion de la gérance
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/07/2018
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales
- le texte des projets de résolutions

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur dispositions au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/07/2016
- approbation des comptes de l'exercice clos le 31/07/2018, et affectation des résultats
- rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce
- approbation de ces conventions
- quitus de gérance
- questions divers

Le président donne lecture:

- du rapport de gestion de la gérance
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce

Le président ouvre la discussion

Le président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n°1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/07/2018 lesquels font apparaître **un bénéfice de 12 764 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°2

Résultat - Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/07/2018** faisant ressortir **un bénéfice de 12 764 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **12 764 Euros**. L'assemblée décide d'affecter le résultat de **12 764 Euros**. De la façon suivante:

- À la réserve légale, pour un montant de 481 Euros
- au report à nouveau pour un montant de 12 283 Euros

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des quatre derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts)

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°4

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°5

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

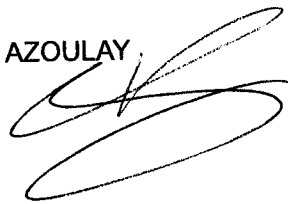
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président de séance et tous les associés présents.

Madame ANNE JEAN



Monsieur ALAIN AZOULAY



Monsieur JEAN FRANCOIS COUCHE



CITY OPTIC
SARL Jafa Optic
8 rue de Vanves 92140 CLAMART
Tél. : 01.46.42.13.65
RCS 528 784 093 NANTERRE